



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loire

6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon

☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau potable (RPQS)

EXERCICE 2023



Travaux de création d'un by-pass à Valdahon

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE-LOIRE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales.

Jun 2024

Table des matières

1.	PREAMBULE	4
2.	PRÉSENTATION DU SERVICE	4
2.1	Communes du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue	4
2.2	Communes CUGBM	6
2.3	Estimation de la population desservie (D101.0)	6
2.4	Mode de gestion du service	7
3.	L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE	9
3.1	Le Contrat de DSP	9
3.2	La Qualité de l'eau	9
3.2.1	Sur les ressources :	10
3.2.2	En production :	10
3.2.3	En distribution :	10
3.3	Les ressources	11
3.4	La consommation d'Energie	11
4.	LES RESSOURCES ET LES VOLUMES	12
4.1	Nature des ressources en eau	12
4.2	Catégories de volumes	12
4.3	Nombre de clients	14
4.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	15
4.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	15
5.	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)	16
5.1	Modalités de tarification	16
5.2	Facture d'eau type	17
5.3	Recettes	19
6.	SERVICE CLIENT	20
6.1	Satisfaction client (P155.1)	20
6.2	Recouvrement (P154.0)	20

7.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	21
7.1	Montants financiers (Syndicat)	21
7.2	Etat de la dette du service (Syndicat) (P153.2)	21
7.3	Amortissements (Syndicat)	21
7.4	Présentation des travaux engagés par le SIEHL durant l'année 2023 (HT)	22
7.5	Les travaux réalisés par l'exploitant en 2023	23
8.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	25
8.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	25
100 %		25
8.2	Indicateur global de performance pour la qualité de l'eau (production et distribution)	26
8.3	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	26
8.4	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	26
8.5	Indice linéaire de pertes (P105.3 et P106.3)	26
8.6	Réparations	27
9.	INDICATEURS DU DÉCRET du 2 mai 2007	28
10.	<u>ANNEXES Info factures ARS 2023</u>	29

1. PREAMBULE

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion des services.

Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la collectivité pour ses compétences.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-5, le maire ou le président présente un rapport annuel à son assemblée délibérante. Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du CGCT.

Le décret 95-635 du 6 mai 1995, fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

De plus le rapport annuel doit respecter de nouvelles exigences depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, selon le décret 2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007.

La circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 informe sur les modalités d'établissement du rapport, définissant notamment les « indicateurs de performance » dont les fiches sont nommées par des codes rappelés dans le présent rapport (Dxxx.x pour les indicateurs descriptifs ou Pxxx.x pour les indicateurs de performance).

2. PRÉSENTATION DU SERVICE

Le service objet du présent rapport concerne les communes du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue ainsi que seize communes faisant partie du périmètre de la CUGBM (Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole).

2.1 Communes du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

Le syndicat, ci-après dénommé SIEHL, est composé de 74 communes (dont 6 communes nouvelles) pour une population de 38 804 habitants (pop légale INSEE 2023).

Deux nouvelles communes, Ouvans et Landresse, ont intégré le SIEHL au 1^{er} janvier 2023.

Les 74 communes adhérentes au SIEHL sont réparties sur 4 Communautés de Communes :

Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs	
1	Adam-les-Vercel
2	Avoudrey
3	Belmont
4	Bouclans/Vauchamps ●
5	Bremondans
6	Chaux-les-Passavant
7	Chevigney-les-Vercel
8	Consolation-Maisonnettes
9	Courtetaïn-et-Salans
10	Domprel
11	Épenouse
12	Étalans ●

Communauté de communes Loue-Lison	
1	Bartherans
2	Cessey
3	Charnay
4	Cléron
5	Courcelles-les-Quingey
6	Durnes
7	Échevannes
8	Épeugney
9	Goux-sous-Landet
10	Lavans-Vuillafans
11	L'Hopital du Grosbois
12	Lods

13	Étray
14	Eysson
15	Fallerans
16	Flangebouche
17	Germéfontaine
18	Gonsans
19	Grandfontaine-sur-Creuse
20	Guyans-Durnes
21	Guyans-Vennes
22	Landresse
23	Laviron
24	Les Premiers Sapins ●
25	Longechaux
26	Longemaison
27	Magny-Châtelard
28	Naisey-les-Granges
29	Orchamps-Vennes
30	Orsans
31	Ouvans
32	Passonfontaine
33	Pierrefontaine-les-Varans
34	Valdahon
35	Vennes
36	Vercel - Villedieu le Camp
37	Vernierfontaine
38	Voires

13	Malbrans
14	Les Monts Ronds ●
15	Montrond-le-Château
16	Ornans ●
17	Palantine
18	Rouhe
19	Rurey
20	Saules
21	Tarcenay/Foucherans ●
22	Trepôt
Communauté de communes du Doubs Baumois	
1	Adam-Les-Passavant
2	Aïssey
3	Bretigney-notre-Dame
4	Champlive
5	Côtebrune
6	Dammartin-les-Templiers
7	Glamondans
8	Montivernage
9	Osse
10	Passavant
11	Saint Juan
12	Silley Bléfond
Communauté de communes de Montbenoit	
1	Aubonne
2	Saint-Gorgon-Main

● **ETALANS**

Charbonnières Les Sapins
Etalans
Verrières du Grosbois

● **LES PREMIERS SAPINS**

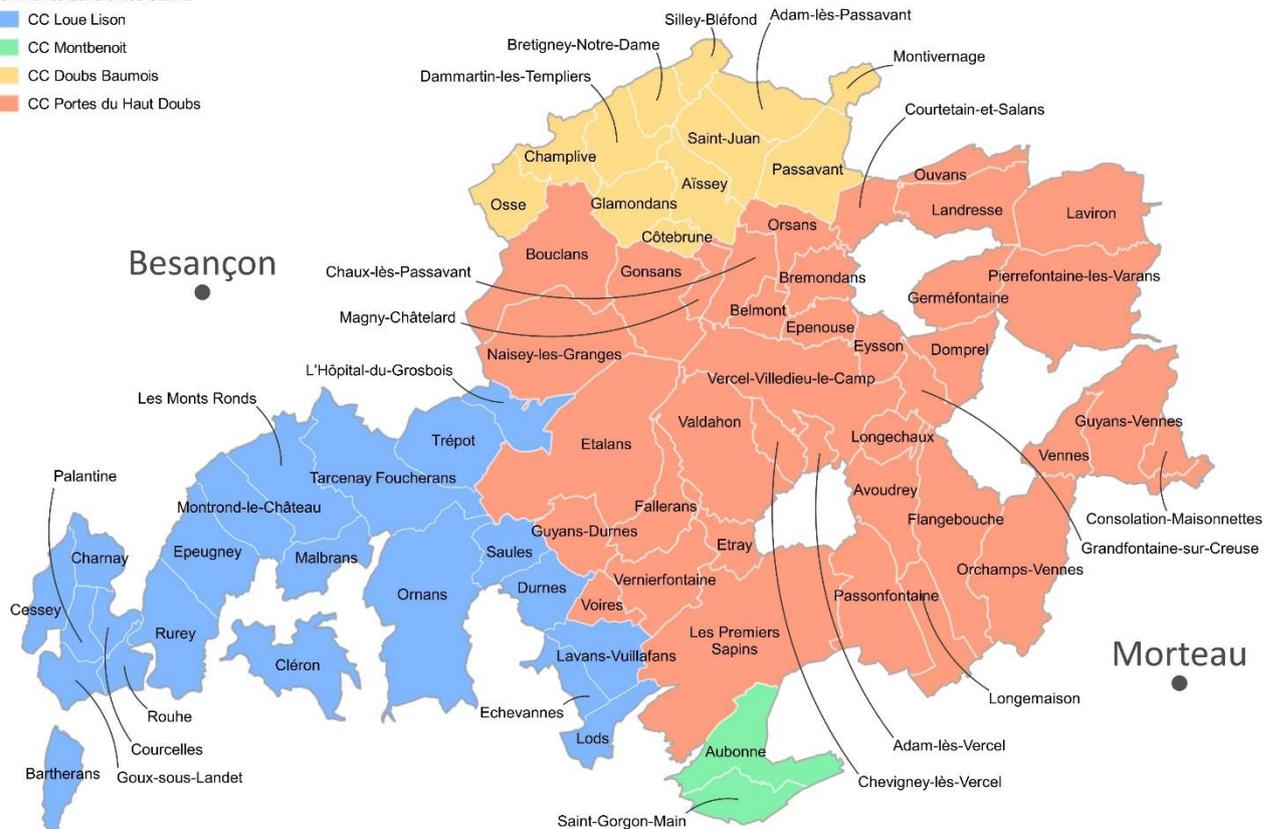
Athose
Chasnans
HautePierre Le Châtelet
Nods
Rantechaux
Vanclans

● **TARCENAY/FOUCHERANS**● **BOUCLANS**● **LES MONTS RONDS**
Merey Sous Montrond
Villers sous Montrond● **ORNANS**

Ornans
Bonnevaux le Prieuré

Communes adhérentes SIEHL

- CC Loue Lison
- CC Montbenoit
- CC Doubs Baumois
- CC Portes du Haut Doubs



2.2 Communes CUGBM

Les seize communes faisant partie du périmètre de la CUGBM (Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole) ont choisi de quitter le SIEHL (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue) le 1^{er} janvier 2019.

Le contrat de délégation de service Public a fait l'objet d'un avenant (le contrat devient tripartite entre la CUGBM, Gaz et Eaux et le SIEHL) validé en Comité Syndical du 11 juillet 2019.

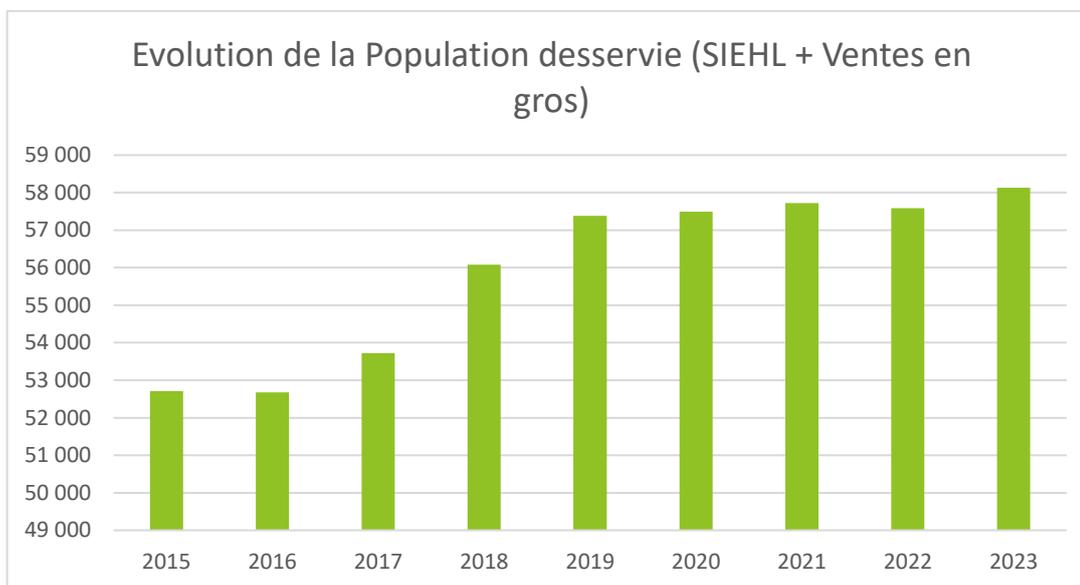
Ce contrat court jusqu'au 30 septembre 2027.

2.3 Estimation de la population desservie (D101.0)

Le service public d'eau potable a desservi **58 129 habitants** en 2023 (+ 542 hab) par rapport à 2022.

Population desservie (SIEHL + Ventes en gros)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
52 713	52 673	53 727	56 077	57 386	57 490	57 722	57 587	58 129



2.4 Mode de gestion du service

Le service est exploité grâce à un contrat de Délégation de Service Public.

Le contrat d'affermage a été signé avec la SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX (Mamirolle).



Date de début de contrat : 01 octobre 2015
 Durée de la délégation : 12 ans
 Date de fin de contrat : 30 septembre 2027

Le périmètre d'affermage est constitué du territoire de l'ensemble des communes.

Le SIEHL importe une partie de l'eau grâce à une conventions d'achat d'eau :

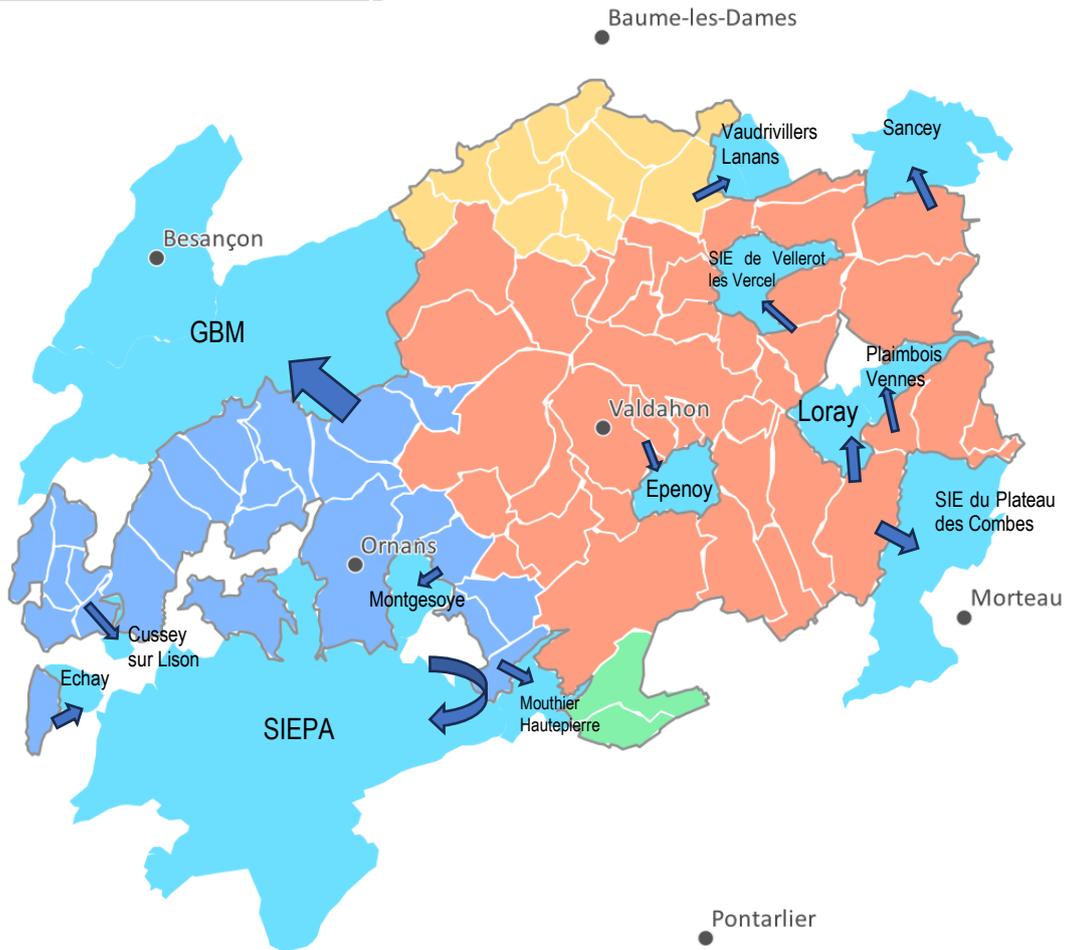
Nom du cocontractant : SIE de FROIDEFONTAINE



Caractéristiques de la convention : Achat d'eau
 Date d'effet de la convention : 02 janvier 2003
 Durée de la convention : durée non limitée



Le SIEHL revend également de l'eau à des collectivités non adhérentes par le biais de Conventions de vente d'eau en gros aux collectivités suivantes :



EPCI	CC d'appartenance
Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole (CUGBM) pour 16 Communes	CUGBM
Epenoy	CC Portes du Haut Doubs
Loray	
Plaimbois-Vennes	
SIE de Vellerot les Vercel : 3 communes (Vellerot les Vercel, Villers la Combe et Villers-Chief)	
Montgesoye (Grange Forest)	CC Loue Lison
Echay	
Mouthier-Haute-Pierre	
Sancey-le-Grand	CC Sancey Belleherbe

Vaudrivillers / Lanans	
Syndicat du Plateau des Combes : 3 communes (Fournets Luisans, Fuans et Les Combes)	2 sur CC Portes du Haut Doubs et 1 sur CC Val de Morteau
SIE du Plateau d'Amancey	CC Loue Lison et CC Altitude 800

3. L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE

3.1 Le Contrat de DSP

- En 2023, les communes de Ouvans et de Landresse ont intégré le périmètre du contrat de DSP (Avenant n°8) :
 - La commune de Ouvans est alimentée par l'eau en provenance du SIE de Froidefontaine après transit au réservoir du Peu (Laviron). La ressource de la commune n'a pas été conservée pour la production d'eau potable et n'a pas été reprise dans le patrimoine du SIEHL.
 - Pour la commune de Landresse, les trois sources ont été conservées (Les Trois Douves, Les Marnes et les Côtes), elles sont donc intégrées dans le patrimoine syndical et le périmètre du contrat de DSP. La commune est alimentée par ses sources et bénéficie également d'un complément ponctuel (pour assurer une qualité de l'eau) ou permanent (en cas d'étiage des sources ou de qualité d'eau dégradée) par l'eau en provenance du SIE de Froidefontaine (achat d'eau).
- L'avenant n° 9 précise les nouveaux tarifs de la part variable avec une convergence des tranches de volumes au 1^{er} octobre 2025 (part délégataire).
- L'avenant n°10 a été signé en décembre 2023 pour couvrir l'impact des surcoûts électriques sur la période 2023 qui ne sont pas compensées par l'indexation des tarifs du contrat.

3.2 La Qualité de l'eau

En 2023, la démarche de substitution du bioxyde de chlore par le chlore au niveau de la désinfection de l'eau sur l'ensemble du périmètre débutée il y a plus d'une dizaine d'années a abouti :

Les chlorations de tête et les points de relance de chlore sur le réseau (23 au total sur le périmètre du contrat) ont été installés au cours du 1^{er} semestre 2023.

Les puits 6 et 7 de Montgesoye ont été mis en service en septembre après leur développement dans l'été.

Le basculement progressif et coordonné au chlore gazeux s'est effectué mi-septembre 2023 sur le secteur du « Haut-Service ».

En octobre 2023, la démarche a été dupliquée sur le secteur du « Bas Service ».

La fin d'année et le début 2024 ont été des périodes de réglage.

3.2.1 Sur les ressources :

- 100% des analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées se sont montrées conformes aux limites de qualité d'eau

Une analyse a souligné le caractère entartrant de l'eau (équilibre calco-carbonique=0).

Une analyse réalisée au réservoir de Hautepierre a mis en évidence la présence de turbidité, probablement en lien avec le point de prélèvement avec une purge trop faible.

3.2.2 En production :

- 100% des analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées se sont montrées conformes aux limites de qualité d'eau.

3.2.3 En distribution :

- 97.8% des analyses bactériologiques réalisées se sont montrées conformes aux limites de qualité d'eau.
- 100 % des analyses physico-chimiques réalisées se sont montrées conformes aux limites de qualité d'eau.

Plusieurs non-conformités bactériologiques ont été enregistrées en 2023 :

2 analyses ayant entraîné une restriction de consommation avec distribution de bouteilles d'eau aux abonnés le temps du rétablissement de la situation validé par des analyses de l'ARS :

- A Champlive, en lien potentiellement avec un retour d'eau d'une installation privée vers le réseau public.
- A Landresse, en lien probable avec un très fort lessivage de matières organiques lors des premières pluies à l'automne, ne pouvant être pris en charge par la station de traitement en place (désinfection UV). Les sources ont montré par cet épisode leur vulnérabilité et elles ont été mises à l'arrêt en attendant de les fiabiliser en 2024 (coupure automatique en cas de turbidité ou de pic de matières organiques et mise en place d'une javellisation régulée sur analyseur de chlore).

Une analyse aux Monts Ronds mettant en évidence la présence de 2 entérocoques et ce malgré la présence de chlore en quantité suffisante (0,10 mg/L). Une contre-analyse a été faite par l'ARS, les résultats étaient conformes.

Des dépassements de la référence de qualité bactériologique sont également à noter :

- A Malbrans : 1 coliforme avec un taux de désinfectant faible.
- A Germéfontaine : 12 coliformes, un taux de désinfectant faible et une température très élevée. Un trop faible tirage d'eau est suspecté avec un développement bactérien plus important sous des températures trop importantes.

5 dépassements chlorites sont à noter, sous-produit de désinfection lié à l'usage du bioxyde de chlore comme désinfectant. Ces dépassements ne seront plus présents en 2024 avec l'abandon du bioxyde.

Signe d'un été particulièrement long et chaud, des dépassements de référence ont été notés sur le paramètre température avec des eaux distribuées au cœur de l'été à plus de 28°C.

4 prélèvements étaient non conformes suite à la présence de métaux (cuivre, nickel et / ou plomb), en lien avec des réseaux internes chez les abonnés, ils sont donc non représentatifs de la qualité de l'eau sur l'ensemble du réseau.

3.3 Les ressources

2023 a été une nouvelle année de sécheresse : un arrêté sécheresse a été prononcé en début d'été et n'a été abrogé qu'à l'automne. Une période de fortes pluies a ensuite pris le relais à partir de la mi-octobre et tout au long de l'hiver.

La source de la Tuffière a été plus productive qu'en 2022 (+ 24.2%) notamment à l'automne avec les fortes pluies.

3.4 La consommation d'Energie

Les consommations électriques sont en baisse de 6% en 2023 en lien avec la meilleure productivité de la source de la Tuffière (gravitaire) et la baisse des volumes produits.

	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation énergie électrique facturée (kWh)	9 427 038	10 478 679	10 007 679	10 240 645	9 602 163

4. LES RESSOURCES ET LES VOLUMES

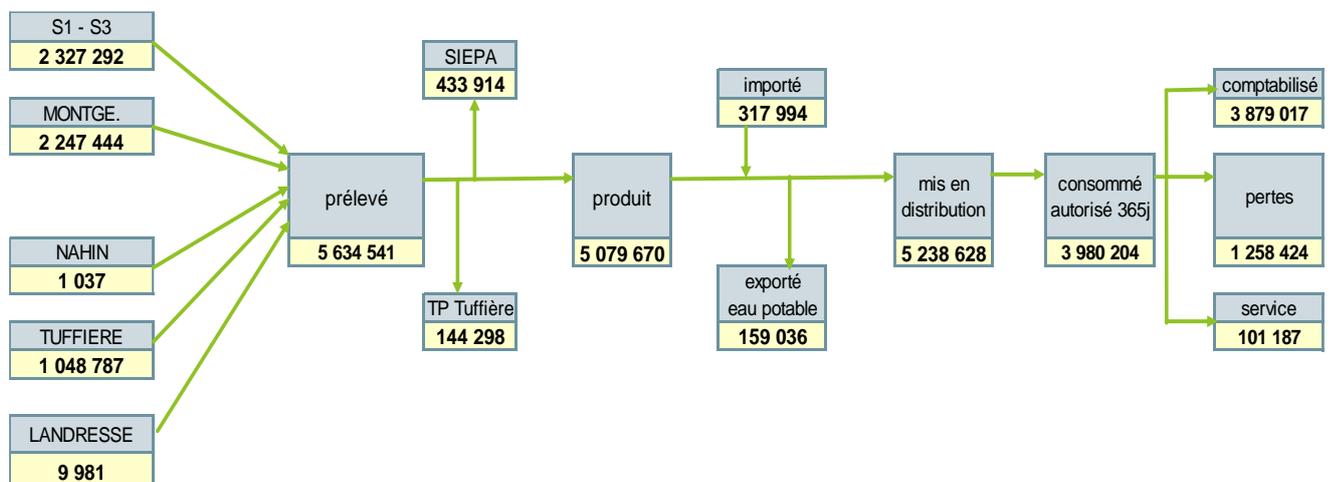
4.1 Nature des ressources en eau

Les ressources sont les suivantes :

ressource	localisation	capacité		volume prélevé (m ³)	
		m ³ /jour	m ³ /an	2022	2023
Puits S1	LODS	4 320	1 576 800	840 551	630 599
Puits S3	LODS	9 600	3 504 000	1 606 171	1 696 693
Source Nahin	CLERON			972	1 037
Source Landresse	Landresse				9 981
Puits Montgesoye	MONTGESOYE	8 000	2 920 000	2 659 457	2 247 444
Source de la Tuffière	LODS			844 705	1 048 787
<i>dont trop plein</i>				102 793	144 298
Volume total prélevé				5 951 856	5 634 541
Volume acheté au SIE de Froidefontaine				329 202	317 994

4.2 Catégories de volumes

Synoptique représentant les différentes catégories de volumes du service pour l'année



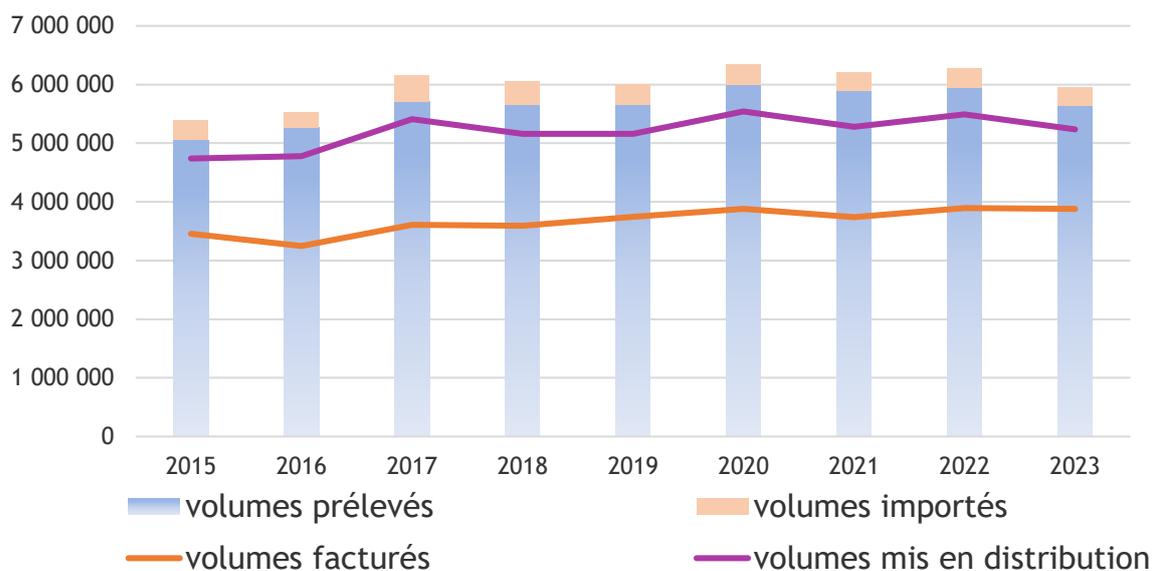
Volumes

	m3/an		
	2021	2022	2023
volumes prélevés	5 890 489	5 951 856	5 634 541
trop plein Tuffière	306 293	102 793	144 298
volume EB exporté SIEPA	425 668	468 242	433 914
volume produit	5 144 346	5 369 762	5 079 670
volume importé	312 002	329 202	317 994
volume exporté (hors SIEPA)	177 612	205 649	159 036
volume mis en distribution	5 278 736	5 493 315	5 238 628
volume comptabilisé	3 837 444	3 895 275	3 879 017
volume de service	50 000	97 636	101 187
volume consommé autorisé	3 887 444	3 992 911	3 980 204
volume de pertes	1 391 292	1 500 404	1 258 424
volume dégradé	99 929	180 624	103 837
volume facturé	3 737 515	3 895 275	3 879 017

Globalement, au cours de l'année 2023, les volumes prélevés sont en baisse de 5 % par rapport à 2022.

Les volumes importés sont en baisse d'environ 3.4 % et les volumes exportés sont en baisse de 22 % car l'année 2023 a été relativement humide.

Evolution des Volumes de 2015 à 2023 en m3/ an



4.3 Nombre de clients

nombre de clients	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL	22 453	22 776	23 167	23 516	23 735	24 097	24 487
<i>particuliers</i>	20 827	21 070	21 247	21 572	21 763	22 107	22 413
<i>collectivités</i>	348	374	403	407	410	411	419
<i>professionnels</i>	1 278	1 332	1 517	1 537	1 562	1 579	1 655

Si le nombre d'abonnés professionnels ne représente que 6% du total, ceux-ci représentent 43% des volumes facturés.

abonnements	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
domestiques et assimilés	21 764	22 697	23 070	23 429	23 659	23 978	24 322
Autres (clients de passage, travaux)	689	79	97	87	76	119	165
TOTAL	22 453	22 776	23 167	23 516	23 735	24 097	24 487

4.4 Volumes vendus au cours de l'exercice

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Volumes vendus en m ³ (entre période de facturation)	3 607 630	3 590 950	3 745 261	3 737 042	3 737 606	3 735 205	3 718 798

La différence avec les **3 879 017 m³** annoncés au 4.2 est due à la période de prise en compte. Ici, il s'agit des volumes vendus entre les deux périodes de relève (352 jours)

4.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

	2022	2023
Linéaire en km de canalisations (GBM + SIEHL)	1 193	1 195.9

5. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)

5.1 Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	Au 01/01/24	Au 01/01/24
	Pour les abonnés du SIEHL (hors Ouvans)	Pour les abonnés de Ouvans
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)	19.38	19.38
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
inférieur à 300 m ³	0.7594	1.9394
de 301 à 1'500 m ³	0.7594	1.3270
supérieur à 1'500 m ³	0.7339	1.4785
<i>délibération</i>	<i>27/06/23</i>	<i>27/06/23</i>
Part du délégataire		
Part fixe (€ HT/an)	77.72	77.72
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
inférieur à 300 m ³	1.0346	1.0346
de 301 à 1'500 m ³	0.9778	0.9778
supérieur à 1'500 m ³	0.8741	0.8741
Taxes et redevances		
Préservation des ressources	0.059	0.059
Lutte contre la pollution	0.29	0.29
TVA	5.5%	5.5%

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage
 Les tarifs « collectivité » sont définis par délibération du Comité Syndical.

5.2 Facture d'eau type

La facture eau potable est composée de quatre parties correspondant aux différents bénéficiaires.

- ✓ **La part Déléataire (Gaz et Eaux) :**
 - une *part fixe* (ou abonnement)
 - une *part proportionnelle* au m³ consommé.

Elle est contractuelle (2015-2027) et est actualisée chaque année en fonction d'une formule d'actualisation indexée.

- ✓ **La part Syndicat des Eaux de la Haute Loue :**
 - une *part fixe* (ou abonnement)
 - une *part proportionnelle* au m³ consommé.
- ✓ **La part Agence de l'Eau** par l'intermédiaire de deux redevances :
 - préservation de ressources en eau. Taxe appliquée pour les prélèvements supérieurs à 10'000 m³ par an.
 - lutte contre la pollution. Taxe fonction de la « zone de pression sur le milieu naturel »
- ✓ **La part Etat** par la TVA à 5,5%.

Les composantes, pour la part eau potable, de la facture d'eau de 120 m³ sont les suivantes :

Coût EAU POTABLE pour 120 m ³	Unitaire	Montant pour 120 m ³
	au 1er janvier 2024	
Part collectivité (SIEHL)		
Part fixe annuelle (PF)	19,38	19,38
Part proportionnelle (PP)	0,7594	91,13
total collectivité		110,51
Part délégataire (Gaz et Eaux)		
part fixe annuelle (PF)	77,72	77,72
part proportionnelle (PP)	1,0346	124,152
total délégataire		201,87

Total eau potable hors taxes et redevances		312.38
Part Agence de l'eau		
Préservation des ressources en eau	0,0590	7,08
Lutte contre la pollution	0,2900	34.80
TVA 5,5%		19.48
TOTAL eau TTC pour 120 m3		373.74

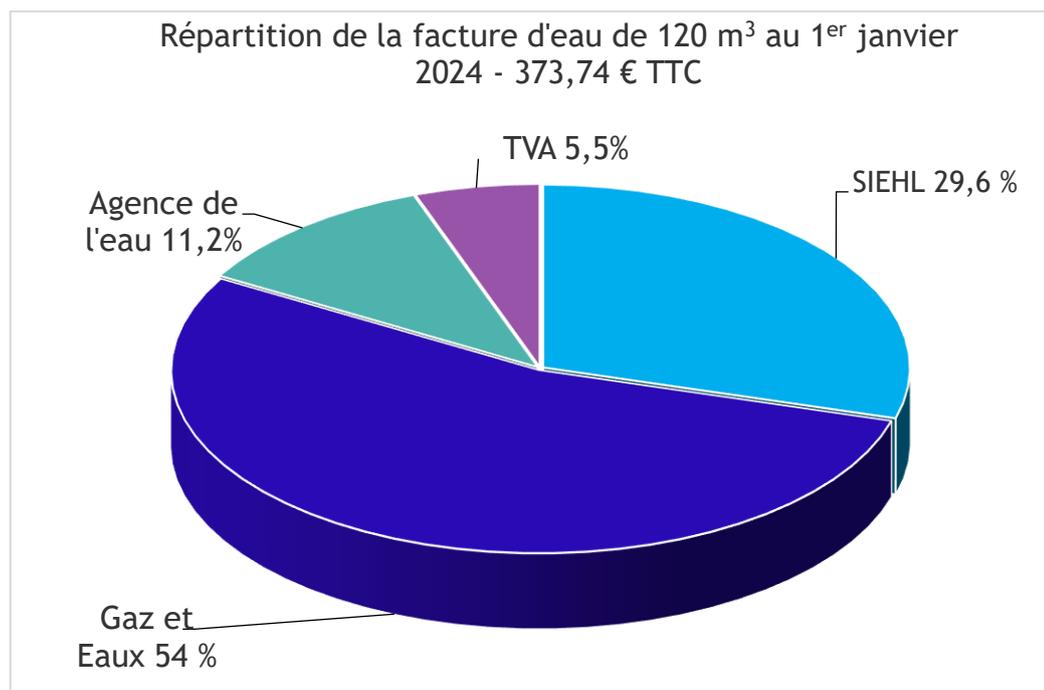
Répartition hors taxes et redevance	fixe	variable
part collectivité	19,38	91,13
part exploitant	77,72	124,15
total	97,10	215,28
Taxes et redevances		61.36
% part fixe (arrêté 06.08.2007)*	31.1%	

Prix TTC au m3 (D102.0)	3.1145
--------------------------------	---------------

part délégataire	1,68
part SIEHL	0,92
taxes et redevances	0,51

(Soit 0.311 centimes/Litre)

*Le rapport de la part fixe HT sur la totalité de la facture HT doit être inférieur à 40 %.



Près de 55 % des abonnés (13 448) ont choisi la mensualisation de leur facture d'eau.

5.3 Recettes

	2023	
	Collectivité (SIEHL)	Déléataire
Ventes d'eau (dont ventes en gros)	2 697 910.70 €	5 290 640 €
Part collectivités (SIEHL +GBM)		3 196 265 €
Redevances agence de l'eau		1 185 423 €
Travaux exclusifs		160 323 €
Produits accessoires		232 675 €

Les « part collectivité » et « redevances Agence de l'Eau » sont respectivement reversées par Gaz et Eaux au SIEHL, à GBM et à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

La différence entre 2 697 910.70 €, valeur constatée au compte administratif du SIEHL pour les recettes de vente d'eau, et 3 196 265 € constaté au CARE (compte annuel de résultat d'exploitation) de Gaz et Eaux, soit 498 354.30 € correspond au décalage des dates considérées et la part revenant à la CUGBM pour les 16 communes.

6. SERVICE CLIENT

6.1 Satisfaction client (P155.1)

indicateur	2020	2021	2022	2023
Taux de réclamation pour 1'000 clients	7,90	10,70	9.1	10.1
Nombre d'échéanciers	177	251	294	319
Demandes de dégrèvement	118	83	407	231
Dossiers de dégrèvement acceptés	80	76	297	197
Volume dégrévée en m ³	54 541	104 436	180 624	103 827

6.2 Recouvrement (P154.0)

Indicateur	2020	2021	2022	2023
Créances > 6 mois (€ TTC)	300 927	343 413	335 624	318 575
Créances irrécouvrables (€)	22 101	101 864	58 640	93 936
Taux d'impayés sur facture n-1	1,47%	1,39%	1.28%	1.21%
Taux de créances irrécouvrables	0,23%	1,05%	0.58%	0.91%
Montant des abandons de créances (TTC)	1 635	718	1 977	1 253

7. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

7.1 Montants financiers (Syndicat)

	2022	2023
Montants des travaux réalisés (payés) pendant le dernier exercice budgétaire (€)	4 022 476,74€	4 018 121.89€
Subventions et remboursement	3 575 649,05 €	2 824 301.00€
<i>dont subventions département - agence</i>	2 119 731,00 €	926 699.00€
<i>dont remboursement communes (protection incendie, ZAE...)</i>	1 455 918,05 €	1 897 602.00€

Le montant des travaux réalisés en 2023, dû aux travaux de connexion des Communes de Ouvans et Landresse, et au démarrage des travaux de connexion du SIE du Plateau des Combes. Le montant de subvention est également très conséquent sur ces opérations.

7.2 Etat de la dette du service (Syndicat) (P153.2)

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre (€)	3 887 233,18 €	6 450 492.49€
Montant remboursé durant l'exercice	781 323,45	971 098.30
<i>Dont en capital</i>	674 017,39	785 642.32
<i>Dont en intérêts</i>	59 468,06 €	137 617.98
<i>Dont SIE Froidefontaine</i>	47 838,00 €	47 838.00

7.3 Amortissements (Syndicat)

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

	2022	2023
Montant de l'amortissement (€)	1 320 645	1 276 631

7.4 Présentation des travaux engagés par le SIEHL durant l'année 2023 (HT)

- Travaux 2023 sur le réseau :

Commune	Rue	Type réseau	Longueur (ml)	Branchement
Aubonne	rue de Lallebois	Distribution et Adduction	345	4
Epenoy	Feeder Valdahon → Avoudrey	Adduction	1510	1
Etalans	rue du Tertres	Distribution	75	4
Bremondans	Feeder Eysson → Bremondans + Adduction et Distribution réservoir Bremondans	Adduction et distribution	3380	3
Lods	rue de Rotes	Distribution	100	2
Longemaison		Distribution	300	1
Les Premiers Sapins	Feeder → St Gorgain la Main	Adduction	700	4
Orchamps-Vennes	Rues du Château d'eau, de la Vignotte, de Lattre de Tassigny et route de Besançon	Distribution et Adduction	2485	31
Omans	rue de la Papetterie	Distribution	60	10
Passavant		Adduction	2880	5
Saint-Gorgon-Main	rue des Fauvettes	Distribution	70	4
Saules		Adduction et distribution	970	3
TOTAL			12875	72

Ce sont 12.875 km de réseau qui ont été renouvelés en 2023 par le SIEHL et 72 branchements.

- Interconnexion SIE du Plateau des Combes

En 2023, les travaux d'interconnexion du SIE du Plateau des Combes a débuté (convention de maîtrise d'ouvrage déléguée) :

Le montant des travaux, financé en partie par subventions de l'Agence de l'Eau et le Département, est indiqué ci-dessous :

Montant des Travaux payés en 2023	Subventions perçues (AE et CD 25)	Participation du SIAEP PC
2 356 065.64€	808 500.00€	1 990 300.00€

- **Travaux autres**

Equipement de sécurité dans les réservoirs :

Un marché a été attribué à la société Gaz et Eaux en 2020 pour le remplacement des échelles et gardes corps dans les réservoirs. Celui-ci a débuté en 2021 pour trois ans.

	Montant HT
TOTAL 2021	88 657,01 €
TOTAL 2022	99 139,13 €
TOTAL 2023	77 674,00 €
Total Marché au 31/12/23	265 470.14 €

Quelques bons de commandes émis en 2023 seront payés en 2024.

7.5 Les travaux réalisés par l'exploitant en 2023

Les renouvellements électromécaniques suivants ont été réalisés :

Source TUFFIERE :

- Le compteur eau brute a été changé en 2023. Une dérogation avait été demandée à l'Agence de l'Eau pour se report de délai de renouvellement en lien avec des problématiques d'approvisionnement de plus en plus long dans le contexte actuel.

Au puits S1 :

- La sonde de niveau a été remplacée.

Au puits S3 :

- La sonde de niveau a été remplacée,
- La vanne de refoulement et l'hydraulique attenante (vannes, clapets, vidange) sont en cours de renouvellement par une vanne de décharge pour assurer également la fonction « d'amortisseur » en l'absence de ballon anti-bélier sur ce site.

A la station de Montgesoye :

- Le moteur de la pompe N°4 du refoulement a été approvisionné pour renouvellement en 2024,
- L'analyseur de chlore été renouvelé,
- Le démarreur du groupe refoulement N°4 a été changé.

A la station de Sucrue :

- La réparation de la pompe N°2 de Suchaux a été finalisée,
- Le démarreur du groupe HautePierre N°1 a été renouvelé.

Au réservoir d'HautePierre :

- La carte afficheur de l'analyseur de chlore a été posée en 2023.

Au niveau des stations de reprise ou surpresseurs :

Comme l'exige la réglementation, les ballons anti-béliers de plus de 10 ans ont été approvisionnés pour renouvellement en 2023 ou début 2024 :

- Au réservoir et surpresseur de BONNEVAUX le PRIEURE

- Au surpresseur de BELLEHERBE : ballons amont et aval
- Au surpresseur de TREPOT FOUCHERANS
- A la station de VENNES : L'échelle a été approvisionnée et sera posée lors du prochain lavage en 2024.
- Au réservoir et surpresseur du GRATTERIS : le compteur a été approvisionné pour renouvellement en 2024.
- Réservoir Surpresseur de PASSAVANT : L'armoire électrique a été commandée pour mise en place sur 2024.
- A l'accélérateur du PETIT PARIS : L'armoire électrique a été commandée pour mise en place sur 2024.

Télégestion :

Renouvellement du LS 42 du comptage de distribution de la commune d'OSSE

8. INDICATEURS DE PERFORMANCE

8.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Limite de qualité : à respecter impérativement. Peut avoir des incidences sur la santé

Référence de qualité : à titre indicatif. Rend compte du bon fonctionnement

ARS contrôle Sanitaire				
	bulletins	paramètres	non conforme	% conformité
	nombre	nombre		
RESSOURCE				
limite de qualité				
microbiologique	5	10	0	100%
physico-chimique	10	2228	0	100%
PRODUCTION				
limite de qualité				
microbiologique	21	105	0	100%
physico-chimique	28	3 527	2*	100 %
<p>*Une analyse a souligné le caractère entartrant de l'eau (= équilibre calco-carbonique=0). Une analyse réalisée au réservoir de Hautepierre a mis en évidence la présence de turbidité, probablement en lien avec le point de prélèvement avec une purge trop faible.</p>				
DISTRIBUTION				
limite de qualité				
microbiologique	137	685	4*	97.8 %
physico-chimique	163	2 079	0	100 %
<p>* 2 analyses ayant entraîné une restriction de consommation avec distribution de bouteilles d'eau aux abonnés le temps du rétablissement de la situation validé par des analyses de l'ARS :</p> <ul style="list-style-type: none"> o A Champlive, en lien potentiellement avec un retour d'eau d'une installation privée vers le réseau public. o A Landresse, en lien probable avec un très fort lessivage de matières organiques lors des premières pluies à l'automne, ne pouvant être pris en charge par la station de traitement en place (désinfection UV). Les sources ont montré par cet épisode leur vulnérabilité et elles ont été mises à l'arrêt en attendant de les fiabiliser (coupure automatique en cas de turbidité ou de pic de matières organiques et mise en place d'une javellisation régulée sur analyseur de chlore). <p>- Une analyse aux Monts Ronds mettant en évidence la présence de 2 entérocoques et ce malgré la présence de chlore en quantité suffisante (0,10 mg/L). Une contre-analyse a été faite par l'ARS, les résultats étaient conformes.</p>				

8.2 Indicateur global de performance pour la qualité de l'eau (production et distribution)

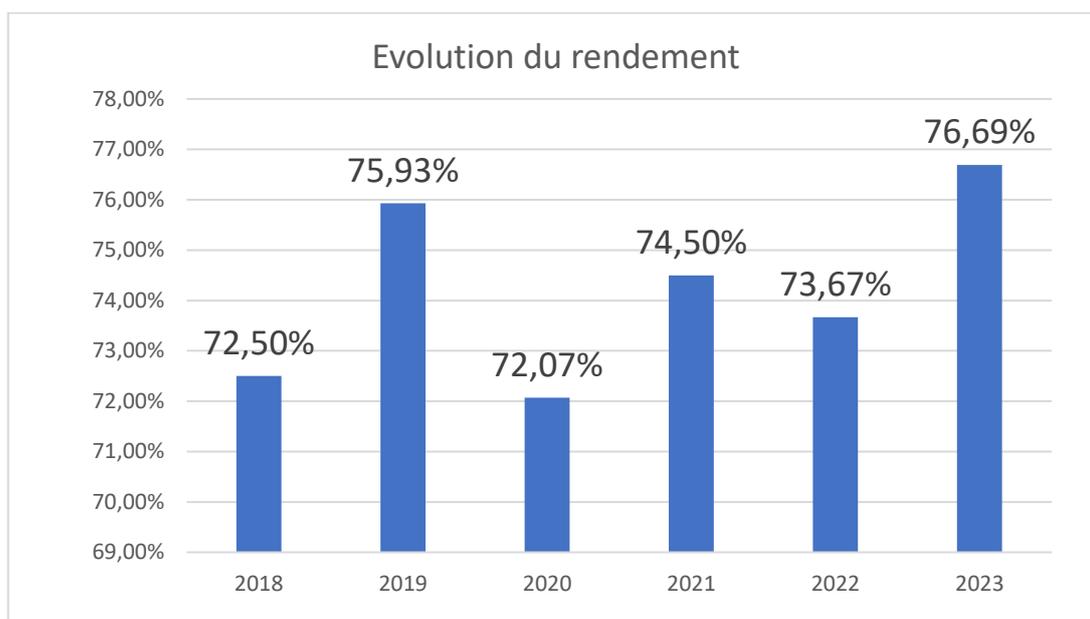
ARS contrôle Sanitaire			
GLOBAL	bulletins	non conforme	% conformité
	nombre		
microbiologique	158	3	98.1 %
physico-chimique	68	0	100%

8.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **118** (valeur de 0 à 120).

8.4 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution est de **76.69 %**, pourcentage supérieur à l'obligation de rendement Grenelle 2 qui est fixé à 66.9 %



8.5 Indice linéaire de pertes (P105.3 et P106.3)

L'indice linéaire de pertes se calcule de la façon suivante :

ILP = Volume mis en distribution – Volume consommé / (365 x Linéaire de réseau hors branchements)

L'indice linéaire de perte du réseau est de **2.88 m³/jour/km**.

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement	76%	72%	74%	73.67	76.69
Linéaire de conduites de distribution (km)	1 182,8	1 185,3	1 188,7	1 193	1 195.9
Indice linéaire de consommation (ILC)	9,1	9,2	9,4	9.6	9.5
Indice linéaire de pertes (ILP)	2,9	3,72	3,20	3.45	2.88
Objectif ILP Contrat	2.9				

L'objectif du contrat concernant l'ILP (**2.9**) est atteint pour l'année 2023.

8.6 Réparations

Réparations	2019	2020	2021	2022	2023
sur conduites	158	157	211	174	218
sur branchement	148	102	290	252	300
Total	306	259	501	426	518

On remarque une augmentation importante des réparations en 2023 (+ 21.5 %) par rapport à 2022.

9. INDICATEURS DU DÉCRET du 2 mai 2007

		2023	Objectifs
D101.0	habitants desservis (nbre)	58 129	
VP.056	nombre d'abonnements	24 487	
P101.1	taux de conformité en limite de qualité biologique	98.1	100%
P102.1	taux de conformité en limite de qualité physico-chimiques	100	100%
D102.0	prix TTC au m3 pour 120 m3 au 01.01.2024(€)	3.11	
VP.077	linéaire réseau (hors branchements) en km	1 195.9	
P104.3	rendement du réseau	76.69	Grenelle 2 (66.93%)
P103.2B	indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux (de 0 à 120)	118	120
P107.2	taux moyen de renouvellement des réseaux (SIEHL sur 926 km)	1.39	
P108.3	indice d'avancement de la protection de la ressource	80	100%
P106.3	indice linéaire de pertes (ILP) en m3/j.km	2.88	Contrat DSP 2.9
D151.0	délai maximal d'ouverture des branchements (jour)	1	
P155.1	taux de réclamation (nbre/1'000 clients)	10.1	
P154.0	taux d'impayé sur les factures année n-1	1.21	

Le Président
Philippe BOUQUET

10. ANNEXES Info factures ARS 2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





ZONE DE DISTRIBUTION : SIEHL BAS SERVICE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<div style="background-color: #1a3d4d; color: white; padding: 5px; font-weight: bold; font-size: 1.2em; display: inline-block;">2023</div> <p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<div style="background-color: #00a0e3; color: white; padding: 10px; font-size: 2em; font-weight: bold; text-align: center;">A</div> <ul style="list-style-type: none"> <li style="background-color: #00a0e3; color: white; padding: 2px;">A : Eau de bonne qualité <li style="background-color: #90d080; color: white; padding: 2px;">B : Eau de qualité convenable <li style="background-color: #ffff00; color: black; padding: 2px;">C : Eau de qualité insuffisante <li style="background-color: #ff8c00; color: black; padding: 2px;">D : Eau de mauvaise qualité <p style="text-align: right; font-weight: bold;">Indicateur 2022 : A</p>

Origine et gestion de l'eau

La protection de la ressource est réalisée.

L'eau est prélevée dans la nappe alluviale de la Loue et dans un aquifère calcaire. Elle est désinfectée au chlore avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente 64 communes soit 18163 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE LOUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « GAZ ET EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A Bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 55 Conformité : 98 % Valeur maxi : 2 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 7,42 mg/L Valeur maxi : 11 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 349 Valeur maxi : 0,034 microgramme/L
FLUOR	A Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,06 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L

Quelques conseils

 <p style="font-weight: bold; font-size: 0.8em;">ABSENCE</p>	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
 <p style="font-weight: bold; font-size: 0.8em;">ADOUCEUR</p>	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
 <p style="font-weight: bold; font-size: 0.8em;">CHLORE</p>	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
 <p style="font-weight: bold; font-size: 0.8em;">PLOMB</p>	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.sau.potable.sante.gouv.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 23,9 °f Valeur maxi : 25,4 °f

Édité le 25/04/2024

UDI 025000939

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SIEHL HAUT SERVICE

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

La protection de la ressource est réalisée.

L'eau est prélevée dans la nappe alluviale de la Loue et dans un aquifère calcaire. Elle est désinfectée au chlore avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente 39 communes soit 17928 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE LOUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « GAZ ET EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 44
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 8,02 mg/L
Valeur maxi : 12 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 3
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 349
Valeur maxi : 0 microgramme/L

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 0,07 mg/L
Valeur maxi : 0,08 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 24 °f
Valeur maxi : 25,5 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 25/04/2024

UDI 025000944



ZONE DE DISTRIBUTION : SIEHL NAHIN

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A : Eau de bonne qualité
 B : Eau de qualité convenable
 C : Eau de qualité insuffisante
 D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

La protection de la ressource est réalisée.

L'eau est prélevée dans un aquifère calcaire fissuré (karst) puis elle est désinfectée à l'eau de javel avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (CLERON), soit 9 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE LOUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « GAZ ET EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 6
 Conformité : 100 %
 Valeur maxi : 0 n/100 ml
 Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 1
 Valeur moyenne : 12 mg/L
 Valeur maxi : 12 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

- Pas de données disponibles

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

FLUOR

- Pas de données disponibles

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 1
 Valeur moyenne : 27,1 °f
 Valeur maxi : 27,1 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.santefr.gouv.fr

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SIEHL LANDRESSE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée a présenté ponctuellement une qualité bactériologique dégradée. Dans l'attente de la fiabilisation du traitement de désinfection, l'alimentation en eau de la commune est assurée par le Syndicat de la Haute Loue. Elle peut, depuis, être consommée par tous.

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau

La protection de la ressource est réalisée.

L'eau est prélevée dans un aquifère calcaire puis elle est désinfectée aux UV ou filtrée avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (LANDRESSE), soit 232 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE LOUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « GAZ ET EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

B

Qualité ponctuellement dégradée

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11
Conformité : 81 %
Valeur maxi : 80 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 7
Valeur moyenne : 9,12 mg/L
Valeur maxi : 13,9 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 344
Valeur maxi : 0 microgramme/L

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0 mg/L
Valeur maxi : 0 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 7
Valeur moyenne : 26,4 °f
Valeur maxi : 29 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 08/05/2024

UDI 025000405

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SIEHL FROIDEFONTAINE

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

La protection de la ressource est en cours de réalisation.

L'eau est prélevée dans un aquifère calcaire fissuré (karst) puis elle est filtrée et désinfectée au chlore avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente 4 communes, soit 1798 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE LOUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « GAZ ET EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 14
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 12,8 mg/L
Valeur maxi : 13,9 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 344
Valeur maxi : 0 microgramme/L

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0 mg/L
Valeur maxi : 0 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 27 °f
Valeur maxi : 29 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.santé.gouv.fr